

FORMATION

agriculteurs ou porteurs de projet



• GAB ÎdF •
Les Agriculteurs **BIO** d'Île-de-France

Mardi 04 novembre 2025

9h00 – 17h00 (7h)

Réussir ses couverts d'interculture



**Au Cérès - 35, avenue des Régalles
Savigny-Le-Temple 77176**

Renseignements et inscriptions auprès de
Claire DENNEQUIN - c.dennequin@bioiledefrance.fr – 06 37 63 64 32

Nos formations **2024** sont appréciées par
les bénéficiaires qui ont donné en moyenne :

4,6/5 pour l'organisation globale de la journée

4,8/5 pour le contenu de la formation

4,5/5 pour la qualité pédagogiques (supports et intervenants)

Intervenant : Nicolas COURTOIS – Ingénieur agronome
Accompagnement et Conseil Agronomique

Objectifs : Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour réussir ses couverts d'interculture

Méthode pédagogique : Apports théoriques, Atelier collectif de conception de mélanges de couverts végétaux ; Echanges d'expériences entre bénéficiaire et avec l'intervenant.

Pré-requis : Aucun

Evaluation : Questionnaire & Quiz



Programme

- Tour de table
- Quiz de début de formation
- Comment réussir les couverts végétaux : les 11 commandements
- Les types d'intercultures à couvrir
- Les espèces à utiliser dans chaque interculture à couvrir
- Exemples de mélanges en liens avec les intercultures
- Atelier collectif de conception de mélanges de couverts
- Bilan et quiz de fin de formation

Formation avec **présentation et mise en situation** pour répondre à toutes vos interrogations.

Inscription obligatoire en nous renvoyant le bulletin d'inscription avant le 31/10/2025 ou en ligne via le lien suivant : [Réussir ses couverts d'interculture - le GAB IDF](#) :

Si vous êtes en situation de handicap, nous contacter lors de l'inscription pour voir les modalités d'accueil possible

Nombre **places disponibles** pour une prise en charge **VIVEA** : 8

- **Agriculteur, porteur de projet éligibles VIVEA : 50 €**
Formation gratuite (1) + Contribution administrative de 50€ (2)
Chef d'exploitation : pensez à l'aide au remplacement
- **Autres cas : 321 €**
Frais pédagogiques de € (3) + contribution administrative de 50€ (2)

Déjeuner offert aux
adhérents du GAB

(1) Pour les contributeurs à jour de leurs cotisation VIVEA, les frais pédagogiques sont gratuits.

(2) Contribution administrative d'une valeur de 50€ par jour de formation sont facturés à chacun des stagiaires.

(3) Pour les porteurs de projets ou tout autre stagiaire dont les frais pédagogiques ne peuvent être pris en compte par un OPCO, Région, Pôle emploi, etc. les frais pédagogiques seront facturés au stagiaire.

Les formations sont susceptibles d'être prises en charge, sous réserve des modalités d'éligibilité, par :

